

N° 346 - Création d'un  
emploi commun  
f. de service temps  
incomplet

M. G. R. 4/10/71  
M. G. R. 20/10/71  
M. G. R. 1/11/71

En l'attente ministérielle du 8.3.71 et le conseil d'administration de la Préfecture du 15.3.71 et 15.7.71, le conseil crée l'emploi de femme de service d'écoles à temps incomplet, 37<sup>e</sup> par semaine. L'intéressée sera affectée à la classe enfantine et ultérieurement attachée à deux classes maternelles. Elle sera mise en congé de longue durée à la riposte, de la fin de l'enfantine et assurera pendant les petits congés (vac. Pâques et zuttes) ainsi que le jeudi une garderie d'enfants. Elle effectuera 37<sup>e</sup> de travail par semaine. Par la suite, l'emploi serait plein

à temps complet soit 44<sup>e</sup> par semaine. L'agent sera soumis aux statuts du personnel communal. Date d'effet : octobre 1971.

L'emploi sera affecté de l'indice brut 143, nouveau 150. L'intéressée percevra 37/44 du traitement. Cédés aux articles 610 et 618 du budget.